

Commerce et Artisanat

REF : COMMERCE2014001

Signataire : LL/MDS

Séance du Conseil Municipal du 30/01/2014

RAPPORTEUR : Brahim HEDJEM

OBJET : Marché du Montfort : avenant n°4 au contrat de concession

EXPOSE :

La ville d'Aubervilliers a signé le 21 février 1994 un contrat de concession avec la Société Mandon pour 20 ans (soit jusqu'au 21 février 2014), concernant le marché du Montfort.

Cette échéance arrivant à son terme, il est nécessaire de mettre en place la gestion de cet équipement avec ses 20 commerçants après cette date.

L'exploitation du marché du Montfort affiche un déficit structurel depuis 15 ans suite au départ successif de plusieurs commerçants alimentaires non remplacés (le résultat d'exploitation avoisine les – 30 000 €).

La ville a choisi de poursuivre par avenant pour une année cette délégation de service public avec le concessionnaire Mandon pour des motifs d'intérêts généraux (L 1411-2 du code général des collectivités locales) laissant ainsi la ville décider du devenir du site s'appuyant sur la synthèse des Ateliers Urbains menés au cours de l'année 2013.

Il est noté que la composition de l'offre commerciale est stable depuis plusieurs années et avoisine les 23 000 € de recettes pour des charges de fonctionnement inhérentes à l'activité commerciale s'élevant à 5 000 € (eau, EDF, entretien, petit matériel), ainsi que des charges salariales avoisinant les 14 500 €.

Il est donc convenu avec le concessionnaire Mandon de cette prolongation d'une année aux modalités financières précitées (annexe : bilan prévisionnel 2014).

Par ailleurs, le concessionnaire souhaite que la ville maintienne l'exonération de la redevance contractuelle afin de permettre l'équilibre financier d'exploitation de cet équipement.

En conclusion

Il est demandé au conseil municipal de valider :

- l'avenant n°4 relatif à la poursuite de la gestion du marché du Montfort par le concessionnaire Mandon pour une durée d'une année à compter du 1^{er} mars 2014, et autorise le Maire à signer.

Annexe

BILAN PREVISIONNEL ANNEE 2014	
EURL MANDON/AUBERVILLIERS MONTFORT	2013
CA BRUT	27 594,00 €
REDEVANCES	- €
CA TTC NET	27 594,00 €
RECETTES HT	23 057,00 €
TOTAL RECETTES	23 057,00 €
DEPENSES	
EDF/EAU	500,00 €
TELEPHONE/PTT	161,00 €
FOURNITURES PETIT MATERIEL	186,00 €
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	18,00 €
ESSENCE CAMIONAGE	- €
ENTRETIEN	1 000,00 €
ASSURANCES	1 744,00 €
FRAIS DE SIEGE	- €
VETEMENTS DE TRAVAIL	7,00 €
DIVERS	- €
IMPOT FONCIER TP	68,00 €
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	3 684,00 €
SALAIRES	11 925,00 €
CHARGES SOCIALES	2 257,00 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	- €
INTERETS D'EMPRUNTS	- €
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	- €
TOTAL DEPENSES	17 866,00 €
RESULTATS	5 191,00 €

Direction Générale Développement / Commerce et Artisanat

Commerce et Artisanat

REF : COMMERCE2014001

Signataire : LL/MDS

OBJET :Marché du Montfort : avenant n°4 au contrat de concession

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 1411-2,

Vu le Contrat de Concession du 21 février 1994 relatif au marché du Montfort,

Considérant que la ville a choisi de poursuivre d'une année la délégation de service public sur le marché du Montfort avec le concessionnaire Mandon,

Considérant que le concessionnaire Mandon sollicite la ville pour l'exonération de la redevance du marché du Montfort pour les années 2012 et 2013 au vu de l'équilibre du marché.

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE l'avenant n°4 au contrat de concession du marché du Montfort et autorise le maire à le signer.

EXONERE le concessionnaire Mandon de la redevance du marché du Montfort pour les années 2012 et 2013 au vu de l'équilibre déficitaire du marché.

le Maire Adjoint

Tedjini-Michel MAÏZA

Reçu en Préfecture le : 07/02/2014

Publié le 05/02/2013

Certifié exécutoire le : 07/02/2014

Le Maire Adjoint

Tedjini-Michel MAÏZA